



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTITULÉE « CERTIBIocide DÉSINFECTANTS » AVEC LA SOCIÉTÉ CERTIF AGRI	Décision 16/09/2025 N° DGS/2025/086

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que trois agents municipaux ont émis le souhait de participer à une formation professionnelle afin de développer leurs compétences,

CONSIDÉRANT que rien ne s'oppose à ce qu'il leur soit donné satisfaction et dans l'intérêt du service,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec l'organisme de formation CERTIF AGRI sis 50 avenue des Champs Élysées à PARIS (75 008), une convention de formation professionnelle intitulée « CERTIBIocide DÉSINFECTANTS » à destination de trois agents municipaux, étant précisé que cette formation d'une durée de 7h00 se déroulera le 14 octobre 2025 en distanciel.

Article 2 :

Le coût de cette session de formation est arrêté à la somme de 720 € TTC.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 11.8.SEP.2025

- sa publication sur le site internet de la commune le : 11.8.SEP.2025

Fait à LUYNES, le 16 septembre 2025

Le Maire,

Bertrand RITOURET



Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250916-DGS_2025_086-AR

